

# FLAGNAC

## Infos



### ÉDITORIAL

Fin Mars la municipalité votait le budget de la commune pour 1997 sans augmentation de la pression fiscale, en 1996 nous avons augmenté les bases d'imposition d'un pour cent.

Les habitants ont pour habitude de juger l'action municipale par les travaux qui sont réalisés sans se soucier des finances locales. Pourtant, les efforts de gestion, que nous avons entrepris depuis quelques années, commencent à porter leurs fruits. Cette démarche loin d'être médiatique constitue la

clef de voûte de notre action pour maîtriser notre endettement, nos charges de fonctionnement mais surtout pour vous éviter l'envolée des taxes d'habitation et des taxes foncières.

Moins d'impôts locaux, c'est vous permettre d'avoir des moyens pour dépenser autrement. Moins d'impôts locaux, c'est être solidaire des familles les plus démunies de notre commune. Les orientations du Conseil Municipal illustrent parfaitement cette démarche volontariste et sociale. Moins d'impôts locaux c'est aussi et nécessairement plus de solidarité pour la gestion des équipements publics par le bénévolat.

Ces choix nous les assurons pleinement tout en continuant notre indispensable politique d'investissement avec cette année une opération particulièrement lourde ( 3 millions de francs sont prévus pour l'assainissement ).

Ces choix nous les assurons grâce à notre capacité d'accueillir de nouveaux habitants tant à AGNAC qu'à FLAGNAC, mais pour combien de temps ?

Pour combien de temps, si le canton ne trouve pas le ressort nécessaire pour repartir de l'avant, s'il n'y a pas de nouvelles créations d'emplois.

De cette seule réponse dépend l'avenir de notre commune d'ici dix ans tant bien même nous avons la volonté de construire .

Nous devons dès à présent intégrer ces nouvelles données.

Bonne lecture de FLAGNAC Infos.

Jean-Claude COUCHET  
Maire de FLAGNAC

*Un frigo? Un piano? Un bateau?  
M<sup>lle</sup> Margot veut des petits taux.*



ALS Conseil - Photo - Veussem - RC B3 B 601

\* Taux à 4,70 % quel que soit le montant du crédit jusqu'à 140 000 F, sur une durée de 1 an et pour l'achat d'une voiture ou de biens de consommation (sous réserve d'acceptation du dossier). Exemple de financement pour 10 000 F empruntés sur 1 an : 12 mensualités de 858,20 F (assurance comprise pour une personne). Coût total du crédit : 498,40 F (frais de dossier inclus : 200 F). Taux effectif global : 9,63 %. Offre valable jusqu'au 31 juillet 1997, dans les agences Caisse d'Épargne de Midi-Pyrénées et réservée aux personnes majeures.



**CAISSE D'ÉPARGNE**  
**DE MIDI-PYRÉNÉES**

## RÉNOVATION du VILLAGE D'AGNAC

Après la place de l'église et ses abords, c'est au tour de la rue principale d'être maintenant terminée.

De l'avis unanime et après les ajustements nécessaires à ce type de chantier, les travaux réalisés mettent en valeur la traversée principale d'AGNAC.

De la place de l'église jusqu'à la maison RECLUS, c'est la totalité de la chaussée, des trottoirs, des aménagements rive-rains qui ont été complètement transformés.

Le Conseil Municipal remercie chaleureusement les rive-rains pour leur compréhension face aux désagréments causés par ces travaux de rénovation.

### Souvenez-vous...



Il est à noter que la fontaine, située à l'entrée du bourg, va elle aussi bénéficier dans les prochaines semaines de travaux de maçonnerie pour s'harmoniser avec son environnement. Ce projet, dont le coût devrait prochainement être établi, bénéficie d'ors et déjà d'une subvention de 10 000 F. accordée par le Conseil Général de l'Aveyron.

### Quelques chiffres....

Le montant global de l'opération s'est chiffré à 944 376 F.

La décomposition par lots est la suivante :

* Mise en souterrain des réseaux E.D.F. et Télécom	159 000 F.
* Réfection du réseau d'eau pluviale	48 000 F.
* Éclairage public	78 545 F.
* Terrassement, trottoirs, pavage, revêtement confiés à la Sté NAVARRE SARRAZY	606 831 F.
* Achat terrains pour création d'un parking et agrandissement de l'espace public	20 000 F.
* Crépés des sanitaires par l'entreprise GUIBERT	20 000 F.
* Fournitures diverses	12 000 F.

Sur ce dossier, outre les subventions 1995 (368 200 F.), les concours suivants ont été obtenu :

- \* D.G.E. : 235 000 F.
- \* Fonds Européens : 133 000 F.
- \* Fond Régional d'Intervention : 20 000 F.

## Paulette BROUZES ALIMENTATION Bar - Tabacs

Place de l'Église  
12300 FLAGNAC  
Tél. 05 65 64 01 36

# Elles

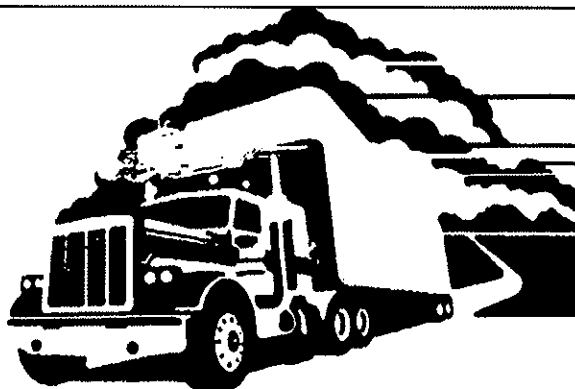
Boutique

*Un rendez-vous avec la Mode*

81, rue Cayrade - DECAZEVILLE - Tél. 05 65 43 02 20

## TRANSPORTS LABORIE

FLAGNAC  
12300 DECAZEVILLE  
Tél. 05 65 64 02 08  
TÉLEX 533 648





Rénovation maison Fleys



Four à pain à Pagax



Puits Agnac



Élargissement route d'ALMONT

## Quelques réalisations de notre équipe technique municipale

Mise en place d'une régulation à la chaufferie de l'ancien presbytère de Flagnac	8 277 F.
Réaménagement des sanitaires à l'école d'Agnac	11 000 F.
Remplacement du brûleur et mise en place d'une régulation à la chaufferie de l'école d'Agnac	11 865 F.
Consolidation d'un mur du tennis à Agnac	15 287 F.
Aménagement du carrefour de la Centrale à béton	16 358 F.
Remplacement du lave-vaisselle à la cantine	16 552 F.
Aménagement de la salle informatique de l'école de Flagnac (travaux non terminés)	21 776 F.
Mise en sécurité de la voirie communale (pose de panneaux de signalisation et bandes Stop)	26 581 F.
Goudronnage de la Place de la salle polyvalente et de la Communauté de Communes à Flagnac	27 000 F.
Plantations à la base de loisirs de Port Lacombe	39 583 F.
Point à temps (à ce jour et hors Agnac)	51 000 F.
Autres travaux (Puits Agnac - Terrasse snack - Clôture spectacle Aménagement de chemin communal)	11 000 F.

*Coiffure Française*

Mixte

**Mme DELCLAUX**



Une coupe, un style

Produits de beauté René GARAUD

Dépositaire FRANCE PERRUQUES

2 ateliers à votre service

16, rue Clémenceau - DECAZEVILLE - 05 65 43 10 01  
Place du Bourg - FLAGNAC - 05 65 64 08 96



**MENUISERIE  
MOLENAT PVC  
FABRICANT**

MENUISERIE EXTERIEURE - VITRAGE ISOLANT 4 - 12 - 4  
FABRICATION SUR MESURE

Zone Industrielle du Centre  
Avenue du 10 Août - 12300 DECAZEVILLE  
Tél. 05 65 43 05 98 - Fax 05 65 43 07 31

## ASSAINISSEMENT de FLAGNAC

Les principes fondamentaux de la Loi sur l'Eau (03/01/92) font obligation à l'ensemble des communes d'avoir résolu leur problème d'assainissement avant le 31 décembre 2005.

Dès la parution des décrets, le Conseil Municipal s'est penché sur le problème et par étapes successives, a défini le projet actuel.

Parmi les différents types possibles d'épuration, le procédé d'assainissement par lit bactérien a été préféré au lagunage en raison notamment de sa meilleure intégration dans l'environnement, de son moindre risque en terme de nuisances et de sa plus faible assise au sol.

Pour tenir compte des occupations potentielles sur le futur camping de Port La Combe et du Château de La Griffoulière, la Municipalité a décidé de porter la capacité de traitement de la station à 800 équivalent-habitants. A l'origine du projet (1994), la capacité de traitement avait été fixée à 430 équivalent-habitants.

C'est la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt qui a été choisi comme maître d'oeuvre de l'opération.

Les appels d'offres auprès des entreprises spécialisées ont débuté récemment. Alors que le lot du réseau collecteur fait l'objet d'une procédure classique, la station d'épuration bénéficie, quant à elle d'un appel d'offre sur performances.

### \*\*\* BILAN FINANCIER \*\*\*

Le service de l'assainissement étant un service à caractère industriel et commercial, il fait l'objet d'un budget spécifique auto équilibré : «l'eau paye l'eau».

Au niveau des dépenses, nous trouverons en section d'investissement un coût global de 4 059 396 Francs T.T.C., se décomposant en :

- Réseau collecteur : 2 666 466 F. (66%)
  - . En 1997 : 1 470 777 F.
  - . En 1998 : 1 195 689 F.
- Station épuration : 1 392 930 F. (34%)
  - . totalité budgétisée en 1997

Sur ce projet, 56% des dépenses seront couverts par des subventions, à savoir :

- Aide du département au titre de l'équipement rural 600 000 F.
- Aide complémentaire du F.N.D.E.A. 746 000 F.
- Aide de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne
  - . pour le réseau : 600 000 F.
  - . pour la station : 340 000 F.

### \* SCHÉMA COMMUNAL D'ASSAINISSEMENT \*

Afin de bénéficier de ces subventions, la commune doit réaliser un schéma communal d'assainissement

Cette démarche est un outil d'aide à la décision pour les élus en conjuguant d'une part, les perspectives d'évolution de l'urbanisation et d'autre part, les perspectives possibles en assainissement.

Il apporte les réponses techniques et économiques aux questions que se pose la municipalité sur son assainissement en permettant une planification cohérente des équipements à réaliser. Cinq phases concourent à son élaboration :

- \* Recueil des données,
- \* Diagnostic de l'existant,
- \* Élaboration des différents scénarios,
- \* Finalisation du scénario retenu,
- \* Adoption du schéma d'assainissement.

### LES AUTRES INVESTISSEMENTS PRÉVUS EN 1997

- Achat d'un nettoyeur haute pression  
-----
- Achat d'un groupe électrogène  
-----
- Achat d'un micro-ordinateur dédié à la bureautique  
-----
- Étude d'un projet sur la base de loisir de Port La Combe  
-----
- Rectification du virage de Trayssac

## Ets MAZARS

Rue CAYRADE à DECAZEVILLE

# expert



TV • HI FI • VIDEO • MENAGER

## CARROSSERIE

# RCI



## INDUSTRIELLES

ETUDE - CONSTRUCTION - REPARATION  
TRANSFORMATION - POLYESTER - PEINTURE

ALMONT LES JUINES - 12300 DECAZEVILLE  
Tél. 05 65 64 09 22 - Fax 05 65 64 04 67

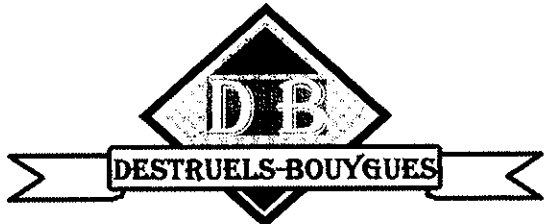
L'année 1997 est, pour la Communauté de Communes de la Vallée du Lot, le point de départ de la phase de réalisation d'une série de projets que nous préparons depuis plusieurs années :

- A LIVINHAC le HAUT, sur la zone intercommunale, nous avons construit et loué un bâtiment qui permet l'implantation d'une entreprise employant 5 personnes. Nous mettons tout en oeuvre pour que cette première installation en appelle d'autres.
- A BOISSE-PENCHOT, les travaux de la halte nautique sont très avancées.
- A FLAGNAC, quelques problèmes administratifs ont retardé la réalisation du plan d'eau. Les financements sont acquis, nous pourrions donc nous baigner au printemps 98.
- Le projet du Château de LA GRIFFOULIERE est, par contre, dans une phase de négociation. Si un accord n'est pas conclu dans les semaines qui viennent, nous ne pourrions que regretter que l'ensemble du Bassin ne se soit pas mobilisé pour faire de ce site un point fort du tourisme dans notre vallée du LOT.

Les difficultés que nous rencontrons pour faire avancer ces projets montrent combien il est primordial de rester unis et soudés...Ce n'est pas toujours le cas, hélas, dans notre Bassin. Cette solidarité indispensable devrait se retrouver à tous les niveaux de notre société.

Au sein de la Communauté de Communes de la Vallée du Lot nous continuerons à oeuvrer pour le progrès de toutes les communes.

Michel DELAGNES



**12300 FLAGNAC**  
Tél. 05 65 64 00 55 - Fax 05 65 64 08 15  
**15290 LE ROUGET - 12700 CAPDENAC**  
ALIMENTS - CEREALES - ENGRAIS  
SEMENCES - PHYTOSANITAIRES

**Madame ESPINASSE**

---

**ALIMENTATION**

---

FLAGNAC  
Tél. 05 65 64 01 43

## AMÉLIORER VOTRE HABITAT

Depuis le 1er janvier 1996 et pendant trois années (1996, 1997, 1998) une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.) est en cours sur le secteur.

Cette opération à laquelle se sont associés l'Etat, l'ANAH, la Communauté de Communes de la vallée du Lot, permet aux propriétaires qui souhaitent améliorer le confort de leur logement de bénéficier d'aides financières majorées et de l'assistance et du conseil de l'équipe d'animation.

Les aides financières:

Elles sont de deux type: la Prime à l'Amélioration de l'Habitat (aide à vocation sociale réservée aux propriétaires occupants à faibles ressources) et la subvention de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (réservée aux propriétaires de logements locatifs).

La Prime à l'Amélioration de l'Habitat ou P.A.H. est destinée à améliorer le confort des logements de plus de 20 ans: création d'équipements de confort, réfection complète de toiture, isolation, étanchéité, etc..., son taux, qui varie de 15 à 30 %, est fonction du type de travaux et de la situation sociale des ménages.

Elle est réservée aux propriétaires occupants qui ne dépassent pas certains plafonds de revenus (cf. avis imposition 1995).

La subvention de l'ANAH est quant à elle destinée à réhabiliter des logements locatifs existants ou vacants avant travaux. Son taux, qui est de 25% ou de 35% de la dépense subventionnable, est fonction du type de bail choisi par le propriétaire. Son attribution n'est soumise à aucun critère de ressource.

Comment faire ?

Si vous projetez de réaliser des travaux d'amélioration de votre logement ou d'un logement vacant, surtout ne commencez pas les travaux et venez-vous renseigner auprès du C.D.H.A.R. (Tél. : 05 65 73 65 65).

Un conseil: n'attendez pas demain !

En 1996, cinquante propriétaires ont déjà profité de cette opération bénéficiant d'un montant d'aide global de 2 millions de francs ! En 1997, pourquoi ne serait-ce pas votre tour ?

**Hubert GUIBERT**

**maçonnerie**  
pierre - béton - crépis

---

**NEUF - RENOVATION**

---

AGNAC - Tél. 05 65 43 14 00

## «Hier, un village»

Témoignage d'un spectateur...

*Flagnac le 04 Août 1996.*

*Hommage et reconnaissance à tous les gens de Flagnac.*

*Le plus simple des hasards nous a permis de passer hier au soir une merveilleuse soirée dans votre si joli petit village à l'occasion de votre spectacle "Son et Lumière".*

*Une profonde admiration pour une telle réalisation. Un chaleureux merci. Les mots sont faibles pour qualifier une telle réussite. Les plus difficiles ne peuvent pas trouver une seule fausse note à un tel spectacle. Dès l'instant où l'on franchit le panneau "FLAGNAC" une organisation hors pair. Des gens affables, aimables vous donnent un avant goût de ce que va être votre soirée.*

*Mais encore pour cette sonorisation parfaite, ces décors fabuleux, ces jeux de lumière alliant l'ancien et le moderne dignes des plus grands, et que d'ic de la communion de tous ces gens de la commune pour ce spectacle grandiose, qui vous accompagnent de leurs paroles amicales, alors que toutes lumières éteintes nous regagnions chacun notre domicile, semblant nous ramener à nous, simples spectateurs encore enchantés par une telle féerie, alors que tout le mérite est pour eux.*

*Mais, encore et encore, à tous pour cette merveilleuse soirée, et n'oubliez bien que nos amis, qui nous accompagnaient hier, et nous même, nous ferons les ambassadeurs de votre village pour que votre spectacle dure encore et que vous soyez chaque fois récompensés par un nombre de spectateurs de plus en plus nombreux.*

*Une dernière fois et de tout fond du cœur "MERCI."*

*Bravo à tous vous êtes "FORMIDABLES"*

*Et bien entendu à l'année prochaine.*

*Christophe*

## FLAGNAC

Fête Votive :

18, 19 & 20 juillet 1997

Spectacle :

26 & 27 juillet 1997

02 & 03 août 1997

09 & 10 août 1997

## AGNAC

Fête votive :

30 & 31 août 1997



**SPORT 2000**

**SPORT 2000**

**SPORT 2000**

Le N°1 du sport

Espace Wilson

12300 DECAZEVILLE

Tél. 05 65 43 03 17

## URBANISME, DES REGLES A RESPECTER

Tous, à un moment donné, nous sommes appelés à faire évoluer notre habitation et notre environnement privé.

Rien de plus naturel que de vouloir agrandir sa maison, de clôturer sa propriété, d'améliorer son confort, d'entretenir son patrimoine, etc.

Simplement, même en étant propriétaire, des règles précises sont à prendre en considération pour effectuer certains travaux.

Dans le seul but de respecter au mieux l'intérêt du voisinage et l'intérêt général, les réalisations sont soumises à l'autorisation de la Direction Départementale de l'Équipement. Ces dispositions doivent permettre d'éviter, comme par le passé, des constructions ou des travaux hasardeux, préjudiciables à l'environnement.

Par manque d'information, certains de ces investissements sont encore réalisés sans tenir compte des règlements en vigueur. Respect des règles ne veut pas dire refus. Tout projet sérieux et motivé n'a jamais été entravé.

Aussi, avec pour seul souci l'équité et le bien-être de tous, le Conseil Municipal souhaite que chacun, avant d'entreprendre, s'informe et se conforme au règlement précisé soit par un permis de construire, soit par une déclaration de travaux, soit encore par une déclaration de clôture.

Avant d'entreprendre tout chantier, n'hésitez pas à vous adresser à la Mairie ou à un membre du Conseil Municipal qui, avec vous, définira la solution la mieux adaptée à votre demande.

**CARROSSERIE**

**RCI**



**INDUSTRIELLES**

**ETUDE - CONSTRUCTION - REPARATION  
TRANSFORMATION - POLYESTER - PEINTURE**

ALMONT LES JUINES - 12300 DECAZEVILLE  
Tél. 05 65 64 09 22 - Fax 05 65 64 04 67

**Jean-Louis  
MONTBROUSSOUS**

*Charpente - Menuiserie  
Cloisons sèches*

**PAGAX - FLAGNAC**  
Tél. 05 65 64 00 27

## QUELQUES NOUVELLES, DE L'HABITAT FLAGNACOIS

La Municipalité est heureuse de saluer l'arrivée de nouveaux administrés :

- Mme et M. JOFFRE D. à Merle,
- M. DELAGNES Jean-Pascal à Agnac.

Elle souhaite également un bon aménagement aux habitants qui ont fait le choix d'une nouvelle maison individuelle :

- Mme et M. BOUCHAIN sur l'ex-propriété Romiguière,
- Mlle MONTBROUSSOUS et M. LACOMBE, également sur l'ex-propriété Romiguière,
- Mme et M. CANET L. à La Prade,
- M. DELAGNES Michel à La Griffoulière.

Depuis de nombreuses années, le Conseil Municipal était soucieux de permettre à des particuliers de pouvoir construire sur la commune et notamment dans le bourg de FLAGNAC. Cette politique porte aujourd'hui ses fruits grâce notamment à la modification du P.O.S. (Plan d'Occupation des Sols). D'autre part, ces nouvelles constructions libéreront dans l'année autant de logements locatifs.

La Municipalité remercie également les habitants qui ont adhéré à l'O.P.A.H. (Opération Pour l'Amélioration de l'Habitat) et qui permettent ainsi un embellissement des bourgs.

En 1996, 9 dossiers au titre de la P.A.H. (Prime à l'Amélioration de l'Habitat) ont été déposés, permettant l'octroi de 104 259 F. de primes pour un montant total de travaux de 474 386 F.

Dans le même temps, 4 dossiers concernant 8 logements ont été instruits au titre de l'A.N.A.H. Les subventions se sont élevées à 561 439 F. pour une enveloppe totale de travaux de 1 833 213 F.

Pour sa part, le Conseil Municipal participe également à cette mise en valeur des bourgs par notamment la signature de baux avec les O.H.L.M. C'est dans ce cadre qu'a pu être envisagé la rénovation de l'ancienne maison FLEYS à FLAGNAC.

### PERMANENCES DU C.D.H.R.

**Decazeville** : 3<sup>e</sup> vendredi de chaque mois,  
58 rue Cayrade de 10h à 12h

**I.P.S MOTO**

**Ets INNOCENTI-MALAVAL**

*Concessionnaires MBK*

*Vente - Réparations*

*Vélos - Cyclomoteurs - Scooters*

*Plaisance*

**Z.I. Les Prades - 12300 DECAZEVILLE**  
Tél. 05 65 63 56 45



**L**e basket Berges du LOT a terminé fin mai sa saison sportive 96/97 . L'effectif joueurs compte 80 licenciés dont 66 éléments ont moins de 18 ans. L'Association repose toujours sur les 4 communes riveraines de Lot. Un tiers de l'effectif est issu de FLAGNAC, en légère progression. Les résultats sportifs sont positifs. Toutes les équipes ont terminé dans la première moitié des classements de leur poule. Pour cause d'homologation de salle, les rencontres officielles ont lieu à ALMONT ...moyennant une location. Tous les travaux de formation, entraînements, préparation des rencontres ont lieu à la salle polyvalente de FLAGNAC. Ces activités se déroulent les mercredi, vendredi et samedi, dans la mesure des disponibilités. Pour la saison à venir, il est question d'engager une équipe senior masculine en F.F.B.B. Dès la rentrée, une importante réunion de travail aura lieu, avec les responsables d'équipes de jeunes et les parents, afin de planifier la saison. L'Assemblée Générale suivra. Une soirée détente devrait être mise en place à FLAGNAC, au tout début de saison. Enfin un gros effort sera fait auprès de l'école de basket, pour la progression de la dynamique actuelle : à partir de 5 ans...

**L**e club de pétanque local, « Le CARREAU FLAGNACOIS », fort de plus de 100 licenciés a commencé la saison 97 depuis le 4 avril avec ses rencontres intersociétaires. Celles-ci mobilisent un grand nombre de nos licenciés tous les vendredi soir sur le terrain de LA GRIFFOULIERE, dans un but autant sportif que convivial.

Il organise aussi 4 concours officiels dont 2 à FLAGNAC :

- Un premier a déjà eu lieu en triplète mixte, le samedi 3 mai 97 où 33 équipes se sont rencontrées,
- Le second se déroulera en doublette, le samedi 19 juillet durant le week-end de la fête locale,
- Les derniers sont programmés à St SANTIN, le dimanche 13 juillet, en doublette et à St JULIEN de PIGAGNIOL, le dimanche 21 septembre, en triplète.

Il est également l'organisateur de 2 concours de belote durant l'hivers et d'un autre lors de la fête votive, à savoir le

vendredi 18 juillet. Enfin, il vous propose de participer à son grand « ALIGOT DANSANT » le samedi 11 octobre 1997. Le bal sera animé par l'orchestre Louis PEYRAT.

**L**es Rouges et Noirs qui évoluèrent cette saison dans une poule très élevée, ont néanmoins réussi un bon parcours, pour terminer à la 4ème place. L'équipe réserve de l'U.S.F.A. doit également être saluée pour sa bonne prestation tout au long de la saison. Les entraînements furent dirigés en début de saison par MM CHAMBON et VIEILLEDENT. Ce dernier ayant du abandonner du fait de son emploi, le Comité Directeur fit appel à Paul JOFFRE. Celui-ci n'hésita pas à venir prodiguer ses conseils qui s'avérèrent très précieux pour la suite de la compétition. Le 10 mai, l'U.S.F.A. a fêté le 25° anniversaire du Club. Beaucoup d'anciens joueurs avaient répondu présents. On a pu remarquer la présence de Claude PORTOLAN, pilier international, qui évolue au Stade Toulousain. Cette journée fut une grande réussite. Le 14 juin, l'Assemblée Générale s'est tenue à FLAGNAC.

**U**n club de gymnastique fonctionne à la salle polyvalente de FLAGNAC, tous les mardis, à 20h 30, de septembre à juin. Toutes les personnes intéressées seront les bienvenues. Adhésion : 200 Francs. Pour des renseignements supplémentaires; s'adresser au Secrétariat de la Mairie.

Société Flagnacoise  
de Plâtres  
et Carrelages

## COUDERC

**Siège Social : le Foirail  
FLAGNAC**  
Tél. 05 65 64 07 90

**COUVERTURE - ZINGUERIE  
MENUISERIE/CHARPENTE  
CLOISONS SECHES**


DOMINIQUE

## JOFFRE

FLAGNAC - Tél. 05 65 64 05 80

**SPAGNUOLO**

D



**Electricité Générale  
Dépannage  
Eclairage Public**

37, av. de Fontvergne - 12300 DECAZEVILLE  
Tél. 05 65 43 35 39

## ASSOCIATIONS

Après les artisans et commerçants de la commune, les présidents, co-présidents ou vice-présidents des diverses associations ont bien voulu poser pour l'album de famille.

Grâce à eux et à leurs équipes respectives, notre commune dispose d'animations intenses et variées, reconnues bien au delà des limites de notre territoire.

Par leur travail et leur investissement bénévole, ils permettent à nos concitoyens de se retrouver pour des moments d'amitiés, d'assouvir une passion dans une discipline sportive, ou le plus souvent ... les deux.



Debout, de gauche à droite :

André PUECHAGUT (Parents d'élèves-FLAGNAC), Denise ESPINASSE (Gym volontaire), Bernard FILHOL (U.S.F.A.), Georges DOMERGUE (Conseil pastoral), Joseph DELAGNES (Pétanque - AGNAC), Régine DELAGNES (Parents d'élèves-FLAGNAC), Paul GASTON (Carreau flagnacais), Carmen BALDIT (ADMR des Berges et Coteaux du Lot).

Assis, de gauche à droite :

Gaston DOMERGUE (Mutuelles agricoles), Patrick BERNARD (Parents d'élèves-AGNAC), Christian ROQUES (Comité des fêtes), Patrick BONY (Sté de chasse-FLAGNAC).

Pour des raisons diverses et variées, sont absents :

Roger ALBOUY (Comité des fêtes),  
Madeleine BONY (Club de l'amitié),  
Alain BROUGNOUNESQUE (Basket «Berges du Lot»),  
Pierre DELAGNES (Conseil paroissial),  
Yves MALAVAL (Sté de chasse-AGNAC),  
Dominique MARTY (C.A.V.A.),  
Philippe RECLUS (Pétanque-AGNAC).

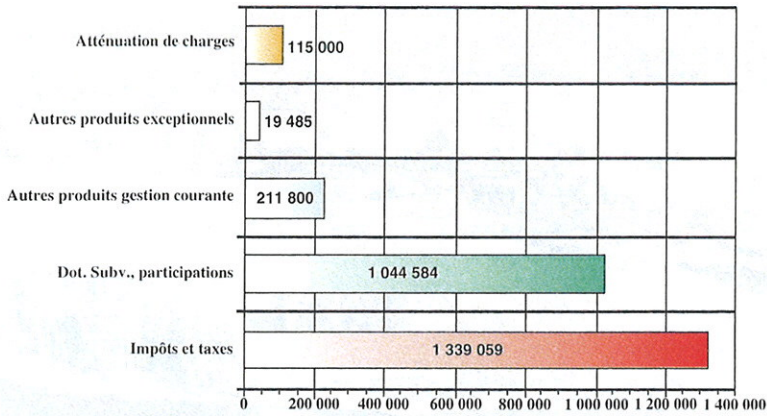
Nous les retrouverons lors d'une prochaine édition.

**DEPANNAGE**  
**ELECTROMENAGER - FROID**  
**TOUTES MARQUES**  
**ROGER ALBOUY**

La Prade - FLAGNAC  
05 65 64 04 61

# BUDGET PRIMITIF 1997

## RECETTES de la SECTION FONCTIONNEMENT 1997



**TOTAL des RECETTES : 2 943 947 Francs**

### Atténuation de charges :

- \* Remb. sur rémunér. personnel

### Autres produits gestion courante :

- \* Vente de terrains,
- \* Revenus des immeubles

### Dot. Subv. Participations :

- \* D.G.F. de l'État

### Impôts et taxes :

- \* Contributions directes,
- \* Attribution du F.N.P.T.P.,
- \* Compensations diverses

### Produits gestion courante :

- \* Redevance ordures ménagères
- \* Taxe sur les spectacles

### Charges exceptionnels :

- \* Prime ravalement

### Charges financières :

- \* Intérêts des emprunts

### Autres charges gestion courante :

- \* Aide sociale du département,
- \* Contributions aux organismes,
- \* Subventions aux associations

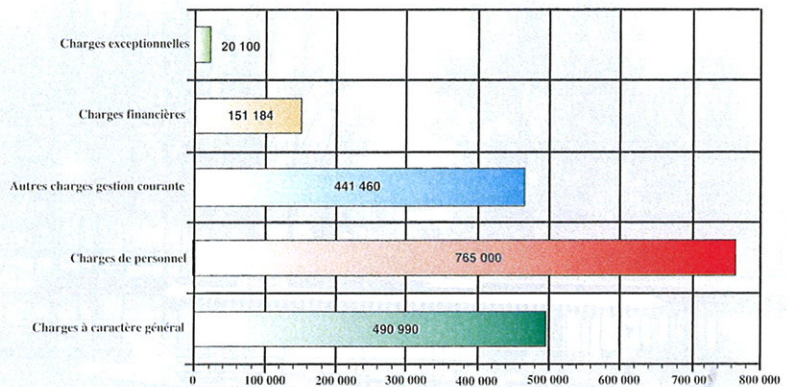
### Charges de personnel :

- \* Personnel titulaire,
- \* Personnel non titulaire

### Charges à caractère général :

- \* Eau - Électricité - Carburants
- \* Fournitures diverses
- \* Entretien des voies et bâtiments

## DÉPENSES de la SECTION FONCTIONNEMENT 1997

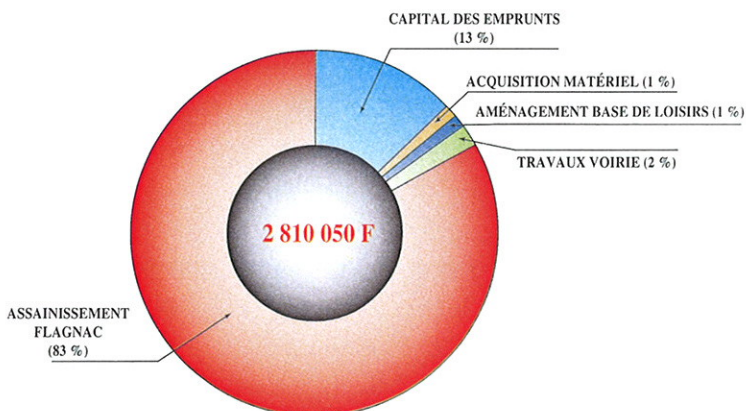


**TOTAL des DÉPENSES : 1 869 134 Francs**

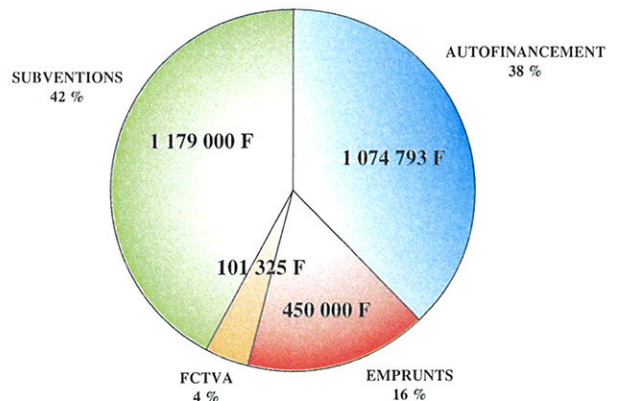
## SECTION INVESTISSEMENT 1997

### PROGRAMMES

#### INVESTISSEMENTS 97



### PLAN de FINANCEMENT



**ÉTAT CIVIL 1996**

**MENTIONS de NAISSANCES : 4**

- \* 18/02 : LEGRAND Marine, Charline      Agnac
- \* 16/03 : CAUFFET Mélodie, Solène, Alisée      Flagnac
- \* 15/10 : DURIF Marie, Claude, Irène      Flagnac
- \* 26/10 : LAMAGAT Lucile, Marie, Mélanie      Les Bessades

**TRANSCRIPTION de DÉCÈS : 6**

- \* 02/01 : DELLUC Marie, Elise
- \* 19/01 : FRAUDET Louise, Alice
- \* 26/05 : BESSES Émile, Raymond, Marius
- \* 07/06 : FRAYSSE Victor, Théodore, Albert
- \* 15/06 : VINCENT Pierre
- \* 22/12 : PECHOULTRES Armand, Ernest, Séverin

**DÉCÈS : 4**

- \* 02/05 : VAILLE Michèle, Marie, Jeanne
- \* 23/06 : REGIMBEAU Adrien, Marius, Joseph
- \* 01/09 : SANCHEZ Antoine
- \* 29/12 : FABRE Darie, Hortense

**MARIAGES : 2**

- \* 25/05 : ROLS Lionel & JANCZINSKI Stéphanie
- \* 15/06 : FILHOL Sébastien & DECEMBRE Laetitia

**INFORMATIONS PRATIQUES**

**\* Mairie :**

Heures d'ouverture au public :  
Tous les jours de 8h 30 à 12h.

**\* Bibliothèque :**

La bibliothèque est à la disposition du public un samedi tous les quinze jours, de 9h à 12h.

**\* Usine de broyage :**

Les heures d'ouverture sont les suivantes :  
8h 30 - 12h et 13h 30 - 17h 30  
Une permanence est assurée le samedi matin

**\* Retraite C.P.A.M. :**

Centre CPAM - Av. Foch  
Les heures de permanence sont les suivantes :  
1°-2°-3° et 5° mardi : 9h/12h et 13h30/16h  
4° mardi : 9h/12h

**\* C.I.C.A.S. (Centre d'Information et de Coordination de l'Action Sociale)**

Maison des Sociétés (S/Sol) - Esplanade Jean Jaurès  
Les heures de permanence sont les suivantes :  
2° et 4° mardi : 9h/12h

**\* M.S.A. (Mutualité Sociale Agricole)**

C.R.C.A. - rue Cayrade  
Les heures de permanence sont les suivantes :  
1° vendredi : 9h/12h

**\* Caisse Artisanale :**

Immeuble André Cayrol - Esplanade Jean Jaurès  
Les heures de permanence sont les suivantes :  
2° mardi : 10h/12h

**\* C.A.F. Administratif :**

Centre Social - Place Cabrol  
Les heures d'ouverture sont les suivantes :  
Mardi/Vendredi : 8h30/12h15 et 13h30/16h30  
Mercredi : 13h30/16h30

**\* C.A.F. Service Social :**

Centre Médico-Social - Rue Émile Nègre  
Pour Rendez-vous avec Assistante sociale  
Tél. : 05 65 43 31 38

**\* C.R.P. (Centre de Ressources Partagées)**

Ouvert tous les jours : 9h/12h et 13h30/19h

Jean-Pierre **DESTRUEL**



- 7, place Wilson - DECAZEVILLE Tél. 05 65 63 63 63
- 5, rue Salvaing - RODEZ Tél. 05 65 68 93 94
- Rue Principale - MONTBAZENS Tél. 05 65 80 66 66

Conseille - Assure - Défend      *L'engagement*  
EPARGNE - RETRAITE - PLACEMENTS      *d'être différent*

Responsable d'édition : M. Michel MARIÉ

Le présent numéro a été tiré à 500 exemplaires  
Diffusion gratuite - Vente interdite  
Dépôt légal : 2ème trimestre 1997

HÉRAIL Imprimeurs  
Parc des Moutiers - 12000 RODEZ  
SIRET 353 009 400 00014